



AVIS PUBLIC

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Déplacement de la séance ordinaire du conseil municipal

EST PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ par la soussignée, greffière-trésorière de la susdite municipalité,

QUE conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec a adopté, lors de sa séance tenue le 18 novembre 2025, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2026.

QUE la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Venise-en-Québec, initialement prévue le lundi 18 mai 2026, **est déplacée au lundi 11 mai 2026** à 19 h, même lieu.

DATES	HEURE	DATES	HEURE
Lundi 19 janvier	19h	Lundi 16 février	19h
Lundi 16 mars	19h	Lundi 20 avril	19h
Lundi 11 mai	19h	Lundi 15 juin	19h
Lundi 20 juillet	19h	Lundi 17 août	19h
Mardi 21 septembre	19h	Lundi 19 octobre	19h
Lundi 16 novembre	19h	Lundi 14 décembre	19h

DONNÉ ce 17^e jour du mois de mars 2026 à Venise-en-Québec.

Magali Filocco
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, Magali Filocco, Directrice générale et greffière- trésorière de Venise-en-Québec, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le déplacement de la séance ordinaire du conseil municipal aux deux endroits désignés par le Conseil.

Tel que prévu au règlement 455-2018 adopté le 3 juillet 2018 par le conseil municipal, je, Magali Filocco, Directrice générale et greffière- trésorerie de Venise-en-Québec, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le déplacement de la séance ordinaire du conseil municipal sur le site Internet de la Municipalité le 17 mars 2026.

Magali Filocco
Directrice générale et greffière-trésorière
17 mars 2026